

## ENSEIGNEMENT A DISTANCE (EAD)

### FICHE DE FRAIS DE FORMATION

Année universitaire 2023 - 2024

**NOM :** .....

**Prénom(s) :** .....

**Numéro étudiant AMU :** ..... (en cas de réinscription)

**Adresse postale fixe :** .....

.....

**Numéros de téléphone (portable et fixe) :** .....

**Adresse mail :** .....

➤ **Veillez cocher le diplôme que vous souhaitez suivre:**

- |   |  |
|---|--|
| <input type="radio"/> Licence 1 <sup>ère</sup> année à distance | <input type="radio"/> Master 1 Droit des affaires à distance |
| <input type="radio"/> Licence 2 <sup>ème</sup> année à distance | <input type="radio"/> Master 1 Droit public à distance       |
| <input type="radio"/> Licence 3 <sup>ème</sup> année à distance |  |

➤ **Les frais de la formation se décomposent comme suit : Droits nationaux + Droits spécifiques EAD (+ CVEC selon statut)**

	Si vous relevez du <b>statut étudiant</b> (formation initiale Fi)*		Si vous relevez du <b>statut de la formation</b> <b>professionnelle continue (FC)*</b>	
	<i>Droits nationaux</i>	<i>Droits spécifiques EAD à ajouter aux droits nationaux</i>	<i>Droits nationaux</i>	<i>Droits spécifiques EAD</i>
<b>Licence EAD</b>	170,00€ (sauf boursier : néant)	néant	néant	L1 : 1887,00€ L2 : 2370,00€ L3 : 2383,00€
<b>Master 1 EAD</b>	243,00€ (sauf boursier : néant)	<b>+</b> 1500€ (si boursier : 750,00€)	néant	2975,00€
<b>Paiement de la CVEC</b>	100,00€ à régler via le site <a href="https://cvec.etudiant.gouv.fr/">https://cvec.etudiant.gouv.fr/</a>		Statut FC non redevable de la CVEC	

\*(cf note explicative concernant les statuts d'inscription - page 2)

- **Réinscription en cas de redoublement** et si vous êtes autorisé à suivre un seul semestre dans le même diplôme que 2022-2023 :
  - Formation Initiale Master 1 : 750 euros de droits spécifiques (boursier : 375 euros)
  - Stagiaire de Formation Continue : tarif calculé en fonction des Unités d'Enseignement à valider

➤ **REGLEMENT :**

- **1 chèque** à l'ordre de l'Agent comptable AMU réglant le **TOTAL des Droits Nationaux + les droits spécifiques à l'enseignement à distance.**

**Modalités particulières de règlement des frais:** un échelonnement du paiement en 3 fois peut être accordé. Si vous souhaitez en bénéficier, vous devez prendre contact avec le service scolarité par mail : [fdsp-scol-ead@univ-amu.fr](mailto:fdsp-scol-ead@univ-amu.fr)

## ENSEIGNEMENT A DISTANCE (EAD)

### FRAIS DE FORMATION

Année universitaire 2023 - 2024

#### NOTICE EXPLICATIVE

**Le montant des frais de scolarité dépend principalement de votre régime d'inscription, déterminé par votre situation, selon les cas suivants :**

**1** – Soit vous relevez du régime d'inscription "**FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**" et bénéficiez du statut de stagiaire de Formation Continue :

- si vous êtes en reprise d'études (au moins 2 ans d'interruption)
- si vous êtes un actif (salarié hors contrat étudiant, fonctionnaire, profession libérale, artisan, commerçant...) ou que vous êtes retraité,
- si vous êtes inscrit à Pôle emploi en tant que demandeur d'emploi (indemnisé ou non),
- si vous êtes bénéficiaire du RSA,
- si votre formation est financée par un organisme tiers (CPF, employeur, OPCO, Pôle emploi, collectivité locale, ...)
- si vous bénéficiez d'une VAP / VAE pour entrer en formation

Pour en savoir davantage sur le statut formation continue et sur les aménagements spécifiques prévus pour ce public dans le cadre de nos cursus à distance :

**<https://facedroit.univ-amu.fr/fr/formation/formation-continue#section-2454>**

Un contrat de formation sera établi dès réception de votre dossier d'inscription, fixant notamment les modalités de financement.

NB : Les stagiaires ne bénéficiant d'aucun financement peuvent faire une demande d'exonération partielle des frais de formation sur critères sociaux. Pour ce faire, imprimez et complétez le dossier mis en ligne : <https://facedroit.univ-amu.fr/fr/formation/formation-continue#section-2469>

Vous le transmettez impérativement avec votre dossier d'inscription. Vous serez informé par mail de l'avis définitif d'exonération après étude de votre dossier par une commission.

**2** – Soit vous relevez du régime d'inscription "**FORMATION INITIALE**" (ETUDIANT):

**Attention** : les étudiants prétendant à l'octroi de la bourse sur critères sociaux doivent IMPERATIVEMENT joindre à leur dossier d'inscription leur notification d'attribution conditionnelle délivrée par le CROUS pour faire valoir le bénéfice du régime tarifaire lié à leur statut. **A défaut, la totalité des frais d'inscription devra être acquittée.**

**Important** : Les étudiants inscrits dans un **second cursus** dans un autre établissement d'enseignement supérieur doivent signaler leur situation pour déterminer le montant total des frais de scolarité dûs : [fdsp-scol-ead@univ-amu.fr](mailto:fdsp-scol-ead@univ-amu.fr)

J'atteste avoir pris connaissance de la notice relative aux différents statuts d'inscription et aux frais de formation dûs au titre de l'enseignement à distance.

Signature de l'apprenant :

Fait à ....., le .....